

BIENVENUE À LA BIBLIOTHÈQUE DE GRANGES



Règlement et conditions de prêt
v. 01/2024

La Bibliothèque de Granges est une succursale de la Bibliothèque-Médiathèque de Sierre (BMS).

Qui peut venir

La Bibliothèque de Granges est ouverte uniquement aux élèves et aux enseignants du Centre scolaire de Granges.

Comment s'inscrire

Les élèves et leurs parents prennent connaissance du présent règlement. Les parents remplissent et signent la carte d'inscription.

Fonctionnement

Chaque élève reçoit gratuitement une carte

Bibliopass Valais/Wallis à montrer pour emprunter. La carte est personnelle et non transmissible. Le Bibliopass est valable à la BMS de Sierre et dans toutes autres bibliothèques valaisannes.





Comment emprunter

Le prêt de livres à domicile est gratuit. Les élèves de 1H et 2H peuvent emprunter un livre, les élèves de 3H trois livres et les élèves de 4H, 5H, 6H, 7H et 8h quatre livres. Les élèves se rendent généralement à la bibliothèque sous la responsabilité de leur enseignant·e.

Tous les livres qui sortent de la bibliothèque sont enregistrés dans le système informatique de prêt.

Le délai de prêt est d'un mois environ.

Responsabilités

Dans la bibliothèque, les élèves restent calmes et respectueux des autres et du matériel. Nourriture et boissons ne sont pas autorisés.

Les élèves prennent soin des livres et les ramènent à temps. En cas de perte, la bibliothèque facture le remplacement.

Places de travail

Il est possible de travailler à la bibliothèque les jeudis en fin de journée tant que la bibliothécaire est présente.

Contact

Une bibliothécaire est présente tous les jeudis après-midi.

Des lectures et animations d'albums sont organisées d'entente avec les enseignant·es.

www.bmsierre.ch



Les bibliothèques
changent le monde